



PRÉFET DE LA SOMME

Préfecture de la Somme

Service de la Coordination des Politiques Interministérielles

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

N° S3IC : 0051.01952

Amiens, le 21 DEC. 2017

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR**  
**LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**CERTIFICAT D'ANTÉRIORITÉ**

Le préfet du département de la Somme, donne acte à NESTLE PRODUCTION PURINA PETCARE, rue de l'Europe à AUBIGNY (80800), de sa déclaration effectuée le 26 juin 2014, en application de l'article R513-1 du code de l'environnement, en vue d'obtenir le bénéfice de l'antériorité pour son établissement situé sur le territoire de la commune de AUBIGNY (80800), rue de l'Europe.

Cette installation relève des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées figurant à l'annexe.

Pour le Préfet et par délégation,  
L'attachée, cheffe de bureau,

Brigitte LEGRAND

**Copie adressée à :**

Monsieur le maire de AUBIGNY

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Inspecteur des installations classées

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé

Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme,

## Annexe

Nom de l'établissement : NESTLE PURINA  
Commune : AUBIGNY

### • Régime et classement ICPE

Rubrique	Désignation	Régime	Détail des installations
2921	Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) : b.La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	E	6 TAR d'une puissance totale de 14 324 kW : -Stork 2 2325 kW -Steriflow 4071 kW -Podium 4800 kW -Alupouch 1987 kW -NH3 Boulettes 520 kW -NH3 Chambre froide 204 kW -H3 MC 417kW